

SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 9 • Lundi 13 décembre 2010

www.speca.ca.edu

Pour la remise des notes : des délais à respecter obligatoirement

Selon la convention collective des enseignants, en vertu de sa clause 8-4.02, les professeurs sont tenus de remettre leurs notes dans des délais bien précis. Cette année, pour l'automne 2010, la date tombe le 28 décembre 2010 (le 20 décembre 2010 pour la formation continue). Le Collège, au C.R.T., nous a fait part de sa décision de prendre des mesures disciplinaires face à ceux qui ne respecteraient pas cet échéancier car :

- ◆ cela provoque un retard dans la compilation et la production du bulletin des étudiants ;
- ◆ amène des difficultés dans la préparation de la session suivante (particulièrement dans la gestion des préalables et la confection des horaires permettra aux départements de modifier leurs RDÉA afin de permettra aux départements de modifier leurs RDÉA afin de permettra aux départements de modifier leurs RDÉA afin de s) ;

◆ conduit à l'impossibilité d'appliquer le règlement sur l'admission, la sélection, l'inscription et la réussite des étudiants (R-11).

Ladite mesure disciplinaire, selon le nombre d'avis et mesures disciplinaires apparaissant déjà au dossier de l'enseignant, pourra être un avis disciplinaire ou une coupure de salaires de 2 ou 5 jours.

TRÈS IMPORTANT

1. Dans un tel contexte, lorsque vous rentrerez vos notes, assurez-vous d'imprimer un ACCUSÉ de RÉCEPTION indiquant la date et l'heure de l'envoi **ET CONSERVEZ-LE jusqu'à la fin de JANVIER 2011.**
2. Prenez note que cette pratique vaudra pour toutes les sessions à venir.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DU SPECA POUR LES VACANCES DES FÊTES

Le secrétariat du SPECA sera fermé du mardi 21 décembre 2010 au lundi 17 janvier 2011. Si, durant cette période, vous voulez rejoindre un membre de l'exécutif, vous pourrez le faire en laissant un message sur la boîte vocale du SPECA au Collège (514 389-5921, poste 2994) ou sur le répondeur de la ligne extérieure du SPECA (514 388-8696) et on vous rappellera dès que possible.

Les membres de l'exécutif (Annette, André, Yves, Marie-Hélène, Dominique, Diane, Nathalie, Stéphane, Mohand) et Suzie vous souhaitent de passer un très joyeux temps des fêtes.

Il est de tradition au SPECA de prendre un petit déjeuner ensemble le deuxième mercredi du début de la session.

Joyeux Noël et Bonne Année



La PIÉA et la PGP : nos deux nouvelles politiques sont (presque) arrivées !

Lors de la Commission des études du 30 novembre, la PIÉA révisée a été adoptée à l'unanimité! Pour ceux qui n'ont pu être présents lors de l'assemblée syndicale du 4 novembre, rappelons que quelques propositions d'amendements ont alors été adoptées par rapport au projet mis sur la table par l'équipe des professeurs de la CÉ. Ceux-ci concernaient les articles liés à la gestion des ressources (4.03.6), à la présence en classe (5.10.2) et à la maîtrise de la langue (5.11.1).

L'assemblée sachant que plusieurs groupes étaient en consultation sur ce texte, a donné mandat aux enseignants de la CÉ de considérer, suite aux retours des dites consultation, de possibles ajustements ne modifiant pas les aspects importants de la PIÉA, adoptée par l'assemblée.

Les amendements adoptés par l'assemblée ont été intégrés au document final après discussions avec le Collège pour certains d'entre eux et dans le respect du cadre fixé aux professeurs de la CÉ : un consensus est finalement ressorti de l'ensemble du processus avec tous les groupes représentés à la CÉ.

La nouvelle PIÉA sera présentée pour adoption au CA du 16 décembre et entrera en vigueur le 1er juillet 2011. Ce délai permettra aux départements de modifier leurs RDÉA afin de les harmoniser avec la nouvelle PIÉA.

La PGP révisée a, elle aussi, été finalisée lors de la CÉ du 7 décembre, après que l'assemblée syndicale l'ait adoptée (dans le même cadre que la PIÉA) lors de l'assemblée du 4 novembre ajournée au 6 décembre. Elle sera également présentée pour adoption lors du CA du 16 décembre.

Étudier en Palestine sous l'occupation et l'apartheid

La discrimination envers les étudiants Palestiniens est un élément clef pour contrer leur lutte de justice et de liberté.

Depuis la création de l'État d'Israël en 1948, les Palestiniens se sont fait imposer un système d'éducation raciste et répressif :

- ◆ Les manuels scolaires redessinent l'histoire et la réalité. L'idéologie sioniste revendique le droit divin des Israéliens d'occuper la Palestine rendant ainsi légitime l'expulsion des Palestiniens en les reléguant au rang de citoyens de seconde classe.
- ◆ Les universités ont des politiques d'admission racistes.
- ◆ Les conférenciers invités sont souvent des réservistes de l'armée israélienne.
- ◆ Les institutions académiques produisent des recherches véhiculées par les leaders dans des centres scientifiques où les armes et la technologie sont développées dans le but d'être utilisées contre les Palestiniens.

Dans certaines universités, des tracts sont distribués aux étudiants étrangers dans lesquels on leur suggère de rester loin des localités palestiniennes.

En Cisjordanie et Gaza, territoires occupés depuis 1967, il y a 11 universités, 5 universités collégiales et 25 collèges communautaires. Dans les années 70, les universités palestiniennes sont devenues des lieux de résistance contre l'Occupation israélienne, ce qui explique pourquoi elles sont la cible d'attaques répétées.

Peu après la première Intifada en 87, Israël a fermé les maisons d'enseignement de Cisjordanie et Gaza. Face à ces fermetures, les Palestiniens ont créé des écoles clandestines qui sont vite devenues des cibles de répression.

Pendant le processus de paix, après 93, les Palestiniens se voient interdire l'accès à Jérusalem s'ils ne détiennent pas un permis militaire émis par Israël. Depuis, employés et étudiants continuent de souffrir des arrestations arbitraires, de la torture, de la déportation et de tous les obstacles bureaucratiques.

Septembre 2000

On note qu'au début de la seconde Intifada, les institutions continuent toujours de subir des attaques militaires répétées :



➔ ➔ Suite de la page 2

- ◆ 803 enfants ont été tués et 450 sont encore en prison.
- ◆ Plus de 300 écoles ont été détruites ou gravement endommagées par les attaques répétées de l'armée israélienne.
- ◆ L'université de Bir Zeit a été mise sous scellé par un «checkpoint» opérant pendant 2 ans et demi, de 2001-2004.
- ◆ En 2003, l'Université d'Hébron et l'Université polytechnique ont été respectivement fermées pendant 6 et 3 mois.
- ◆ Il y a plus de 700 barrages militaires et autres obstacles militaires en Cisjordanie.
- ◆ Écoles et universités sont fréquemment fermées pendant les invasions et deviennent alors des bases militaires.

Depuis 2002, la construction de plus de 730 km de mur a engendré l'isolement des villes et villages palestiniens, créant ainsi des ghettos, voire des «bantoustans*». La construction du mur et la création d'un système de barrages militaires et de permis confinent les habitants dans leur village. Dans certains cas, le mur sépare les familles et les empêche de se rendre au travail, à l'hôpital ou à l'école. Le mur a aussi permis à Israël de s'approprier Jérusalem, leur permettant de contrôler la majorité des ressources d'eau potable et les terres fertiles de la vallée du Jourdan.

Même si la Cour Internationale de Justice a déclaré illégal le mur en 2004, Israël continue la construction du mur, ignorant le jugement.

Le mur et les nombreux barrages militaires font partie des stratégies pour limiter l'accès à l'éducation :

- ◆ **BARRAGES MILITAIRES** : les étudiants coincés derrière les barrages militaires ratent systématiquement leurs cours parce que ceux-ci n'ouvrent qu'à des heures spécifiques de la journée.
- ◆ **HARCÈLEMENT ET HUMILIATION** : les étudiants sont la cible privilégiée des militaires aux barrages, régulièrement retenus pendant des heures, forcés d'enlever leurs vêtements ou se voient tout simplement refuser le passage. Quand ce ne sont pas les étudiants, ce sont les enseignants qui sont humiliés devant leurs étudiants.
- ◆ **DISCRIMINATION SEXUELLE** : nombreuses sont les femmes qui ont cessé de croire en une éducation supérieure, n'ayant pas les ressources financières suffisantes pour louer un appartement qui leur permettrait de se soustraire au harcèlement quotidien des soldats qui enfrennent leur croyance religieuse.

Ce qu'impliquent spécifiquement les attaques des écoles et des universités :

- ◆ Anata a été le théâtre d'attaques militaires contre les écoles de quartier. De plus, le mur a été érigé jusqu'au milieu de l'aire de jeu d'une école. Si ce geste délibéré a interpellé l'attention des médias suggérant que le mur puisse être éloigné de quelques mètres, le résultat est resté le même : la ville a été assiégée.
- ◆ À Ras Tire dans le quartier Qalqilya, le mur tourne autour de l'école.
- ◆ L'école des filles de Qalqilya est entourée par un mur surplombé par un mirador.
- ◆ Le Collège de Khadouri à Tulkarem a été fermé pendant un mois complet. Le mur coupe la cour d'école en deux. Un camp militaire israélien a été érigé aux portes du collège. En 2003, le collège a été utilisé comme base militaire pendant une longue période de temps, il est d'ailleurs régulièrement occupé par les forces israéliennes.
- ◆ En juillet 2006, un missile lancé par un hélicoptère Apache a détruit un des pavillons de l'Université islamique dans Gaza.
- ◆ Un mur de 8 mètres, en dehors du campus universitaire de Al Quds dans l'est de Jérusalem, empêche 36% des étudiants de le fréquenter parce qu'ils vivent à l'extérieur du mur.

En 2006/2007, nombreux sont les étudiants qui n'ont même pas tenté de se rendre à l'université, découragés par les nombreuses expériences vécues aux barrages, particulièrement en Cisjordanie où le projet de ghettoïsation est presque terminé. Plusieurs n'ont pu passer leurs examens de juillet, l'accès aux campus leur ayant été refusé. L'accroissement de la pauvreté empêche les étudiants de payer leurs frais de scolarité.

Quelques exemples supplémentaires des complications que cause la répression :

- ◆ En avril 2006, un étudiant perd un œil à Naplouse après avoir été tiré par un soldat.
- ◆ En avril et mai 2006, l'Université de Bi Zeit est le théâtre d'attaques répétées.
- ◆ En mars 2006, un professeur de l'Université An-Najah située à Naplouse, est arrêté et emprisonné pendant six mois sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui.
- ◆ Des étudiants de Bir Zeit travaillant pour «Human Rights» ont été arrêtés pendant presque deux ans, sans mobile.
- ◆ En janvier 2007, Abir, une jeune fille de 10 ans est tuée au moment où elle quitte l'école dans la région d'Anata.

*Bantoustans : territoire où la population blanche d'Afrique du Sud forçait les noirs à se regrouper durant l'apartheid.

Le SPECA a évolué dans le temps et doit continuer à le faire

Des structures, ça doit évoluer – mais ça évolue lentement, au rythme de l'évolution des gens qui composent l'organisme que l'on souhaite voir s'adapter à des besoins parfois changeants. Ce fut le cas du SPECA – organisme dont l'évolution se poursuivra, sans aucun doute, dans les décennies à venir.

Pour certains, la surface de l'eau semble calme et l'avoir toujours été. Pourtant, pour tirer profit du passé en réfléchissant à l'avenir, il faut éviter, me semble-t-il, des jugements basés sur le vécu de quelques années, de même que l'on ne peut s'asseoir sur un passé rassurant. C'est pourquoi, sans aucune prétention à l'exhaustivité, je me permets de rappeler quelques événements qui me sont parus importants dans l'histoire du SPECA et l'évolution de nos pratiques qui en ont découlées – le tout en cohérence, je l'espère, avec la première partie de ce texte.

Protéger nos précaires, une priorité de tout temps commençant dans la première moitié des années 70, par une lutte acharnée qui aura permis de garantir leur salaire et leur emploi.

Le saviez-vous, à cette époque, il y avait peu d'enseignants par discipline, les ETC non utilisés étaient le lot des professeurs à la leçon, les sommes ainsi économisées (environ 50% des salaires à temps complet) étaient divisées à parts égales entre les permanents de la discipline. Changer cette pratique et engager à temps complet fut un objectif qui a conduit à des débats difficiles entre nous, puis à des luttes avec le Collège (la convention étant muette à cet égard). Nos précaires devaient devenir temps plein, cesser d'être les vaches à lait de certains de leurs collègues. Ce fut l'époque où sont apparues LES LETTRES D'ENTENTE Collège/SPECA sur les engagements à temps complet, le contrôle par les enseignants des engagements à l'éducation permanente (pour favoriser nos précaires plutôt que les amis du pouvoir) etc. Tout un virage pour ceux qui ont vécu cette époque, qui a permis de combler des vides majeurs de notre convention collective de l'époque. Les lettres d'entente de l'époque étaient moins complexes que celles adoptées par l'assemblée syndicale depuis les années 80, mais la convention était aussi moins complexe, notamment au niveau de la tâche et de la sécurité d'emploi.

Vers un engagement moins corporatiste à la fin des années 70

Vers la fin de cette décennie – nouveau changement majeur. Nous passions, après débat en assemblée syndicale, au sein d'une centrale regroupant des travailleurs syndiqués de tous les corps d'emploi : la CSN. Hausse des cotisations syndicales, ajustement de nos statuts pour qu'ils deviennent conformes aux exigences de notre nouvel engagement, implication massive dans plusieurs luttes historiques – nous en étions.

Notre arrivée à la CSN a signifié une implication au Conseil central de Montréal (en plus qu'à la FNEEQ) et dans un certain nombre d'organismes communautaires (Travailleurs accidentés/Accès au logement à prix modiques/SUCCO, etc.) Notre arrivée à la CSN a signifié la mise en place d'un journal, le SPECA-HEBDO, en remplacement de ce que nous appelions des MOC (mémo d'une feuille ou deux acheminé à tous les membres, pour les tenir au courant des grands enjeux du monde syndical). Ça a été de passer de la « Gestetner » (l'imprimante à encre avec brochage manuel autour de la table) à l'informatique.

Dans une solidarité exemplaire

Les années 80 furent marquées par des luttes exemplaires dans le secteur public, dont la résistance à la loi 111. **Nous qui étions réputés, comme syndicat local, être de ceux accordant très peu de place au juridique – convaincu que tout devait passer par le rapport de force – avons dû nous ajuster en partie**, devant notre incapacité de traîner le national avec nous dans l'action. Après avoir décidé de défier la loi 111 par un vote secret de l'assemblée, tranché par le président de celle-ci suite à l'égalité des voix et constaté que cette décision avait été respectée de façon presque absolue, nous avons dû prendre note de l'incapacité de maintenir le mouvement au niveau national. Nos camarades anglophones ont lancé le mouvement juridique contre la loi 111, la FNEEQ a suivi. **Petit à petit, nous avons dû apprendre à concilier notre analyse très militante avec l'utilisation du juridique dans nos actions dans la mesure de notre intérêt** (double coupure de journées de grève de la loi 111, etc.) et accepter que le juridique – ça peut aussi devenir militant. Nous avons



→ → Suite de la page 4

constaté que nous pouvions, malgré tout, faire certains gains par cette approche dans un contexte où la présence du PQ nous faisait de plus en plus mal en termes de mobilisation. Nos directeurs syndicaux – tout acabit confondu – étaient inféodés au PQ et même à la FNEEQ, la mobilisation devenait de plus en plus difficile, fédération pourtant réputée pour être la plus engagée du réseau public.

Ces années 80 auront été l'époque des grèves ratées ; celles où les représentants des syndicats les plus militants se réunissaient avant les instances, souvent ici au SPECA, pour défendre les positions de leurs assemblées syndicales, soit à la FNEEQ, soit à la CSN. Ce fut l'époque d'une implication de plus en plus systématique avec les organisations populaires. Et celle où nous n'aurons pas embarqué dans l'analyse ayant conduit à la formation de la FAC.

Au Collège, plus que jamais, la tâche s'alourdissait. Mais au local, encore aussi important que la tâche, et sans doute plus que jamais, nos précaires avaient besoin de support. Les coupures d'effectifs enseignants, suite à plus d'un décrets, et l'incapacité de mener des moyens d'action fermes de plusieurs syndicats, nous auront forcés localement à tenter par tous les moyens de les protéger, entre autres, contre certaines approches du Bureau de placement. Ces précaires auront, dans plusieurs cas, à attendre plusieurs années avant d'avoir accès à la permanence (une vingtaine d'années pour certains). Nos structures n'auront pas formellement changés, à l'interne, mais des liens de plus en plus forts se seront installés entre le SPECA et les départements qui, eux aussi, voulaient protéger leurs précaires. Le jeu « du chat et de la souris » commençait avec le Bureau de placement (Organisme conventionné dont l'objectif non avoué était la réduction du coût des mises en disponibilité – ni la FNEEQ, ni le gouvernement n'ayant adhéré à la position du SPECA d'une sécurité d'emploi locale). À nouveau des lettres d'ENTENTE se sont imposées et obtenues suite à des actions constantes du SPECA (afin d'aller chercher toutes les ressources disponibles de la convention à des fins d'enseignement, en amenant la partie patronale à prendre des risques face au Bureau de placement pour nos précaires, etc.). Disons de cette décennie qu'elle aura été celle de la 2^e phase des LETTRES d'entente – CELLE des premières rencontres avec les RCD sur des dossiers autres que la tâche (bien que très peu régulières). Les délégués syndicaux ont été moins réunis pour des raisons multiples parmi lesquelles figurent l'efficacité – la disponibilité et la place toujours plus grande que nous souhaitons maintenir pour l'assemblée syndicale.

LES ANNÉES 80 auront aussi été, hélas, celles de la complexification de plus en plus grande des dossiers dont nous venons de faire mention : tâche et notamment, sécurité d'emploi. Elles auront été, en résumé, celles :

- ◆ de la lutte contre l'inféodation des centrales syndicales au PQ ;
- ◆ celle de la protection de nos précaires par le biais d'ententes locales difficiles à obtenir bien que nécessaires à l'atteinte de cet objectif et celle de la difficile gestion d'une tâche (de plus en plus difficile à expliquer, compte tenu de la complexification mathématique du modèle, et ce, malgré plusieurs sessions locales de présentation dudit modèle aux RCD et des tournées de départements par l'exécutif et les membres du C.R.T.) ;
- ◆ celle de l'utilisation du juridique dans des dossiers où le rapport de force ne pouvait trouver place (pour diverses raisons aussi bien au niveau local que national) et lorsque nous jugions pouvoir tirer profit de cette approche.

Mais nos ajustements en termes de défis et de vécu devaient se poursuivre au cours des années 90.

Décennie de lutte pour une représentation syndicale à la Commission des études, décennie où nous déciderons qu'à la CE aussi bien qu'au C.R.T., une partie des délégués seront issus directement de l'assemblée syndicale (2 délégués « toute provenance » à la CE dont un seul de l'exécutif, un délégué sur 3 au C.R.T.). Décennie, avec celle des années 2000, où nous serons confrontés avec la révision ou l'implantation d'une quantité importante de politiques ou règlements du Collège qui affecteront, dans certains cas, notre vécu quotidien en tant que participants aux départements et au SPECA (Politique contre le harcèlement psychologique, Politique contre le harcèlement sexuel, Usagers de la cafétéria, Aide au personnel, Comité contre toute discrimination, Comité d'accès à l'égalité, etc.)

Un défi majeur devient nôtre à cette époque : celui de la gestion locale des programmes (à partir de compétences en provenance du ministère, compétences sur lesquelles nous n'avons rien à dire). Faut-il le rappeler, au SPECA, l'assemblée syndicale voyait d'un mauvais œil cet éclatement de programmes soi-disant identiques dans le réseau (car, à part la formation générale et quelques cours imposés dans le ministère, un même programme pouvait varier de façon importante, en terme de cheminement dans le réseau). Elle était consciente des problèmes de divisions à l'interne que cela pouvait provoquer, elle était en mesure de cerner l'alourdissement de tâche qui



→ → Suite de la page 5

serait conséquente à cette approche. Encore une fois, nous étions minoritaires au niveau national (seul le temps nous donnera raison, alors qu'aujourd'hui les critiques face à cette manière de bâtir nos programmes viennent de partout – même de certains patrons). Nous avons dû supporter l'analyse des professeurs de la CÉ impliqués dans le développement d'une première Politique de gestion des programmes (garantissant la part des disciplines contributives dans les programmes, acquis à peu près unique alors dans le réseau) sans trop nous diviser dans la mise en place et celle-ci ainsi, que des RDEA qu'elle prévoyait, etc. Bref, du travail et encore du travail – dans nos classes – dans nos départements et sans véritables ressources additionnelles.

La consultation sur ces dossiers majeurs, la lutte pour la protection de nos précaires, la difficile gestion de la tâche, la détermination de nos interventions au niveau national demandaient une harmonisation de nos stratégies. Ils exigeaient une vision globale devant être réexaminée d'année en année par delà les mini-congrès que nous avons déjà organisés à quelques occasions et dont il fut question dans le texte «À la lumière de quelques-unes des stratégies passées et actuelles du SPECA – bâtissons un avenir prometteur dans l'action militante». Nous avons donc commencé à parler, de façon systématique, d'assemblée syndicale annuelle en parlant de l'assemblée prévue en mai dans nos statuts et règlements pour élire l'exécutif. Nous avons aussi, vers le milieu des années 90, systématisé des rapports écrits de l'exécutif et des grands comités dont les membres étaient désignés par l'assemblée syndicale. Certes, avant cette période, il existait des rapports verbaux à l'occasion et, en fonction des personnes impliquées, des rapports écrits (formule plutôt rare faut-il le rappeler).

Pas d'ajustement dans nos statuts et règlements certes, mais des rapports écrits à tout le moins de l'exécutif, des professeurs de la CÉ et du C.R.T. (en plus des finances) dont certains furent beaucoup discutés (notamment, à titre d'exemple, lors de la fermeture de programmes).

La dernière décennie n'a pas échappé à ce constant besoin d'un syndicat de se questionner sur ces pratiques. Plus que jamais, nous nous serons impliqués dans des organismes extérieurs. Plus que jamais, depuis le début des années 2000, de nouveaux enseignants se seront joints à nous et nous avons renoué avec les problèmes d'intégration – de congés de maternité ou parentaux, etc. Plus que jamais, certaines de nos interventions auront porté fruit au niveau national (éducation

permanente/échelle unique, etc.) Nous aurons été confrontés à des dossiers juridiques lourds que nous n'avons pas choisis : l'utilisation de plus en plus systématique de plaintes contre les syndicats en vertu du Code du travail, plaintes de harcèlement très exigeantes au niveau juridique, arbitrages des «patrons» contre les syndicats, etc. (e.g. une plainte contre le SPECA en vertu de la clause 47-2 du Code du travail que le plaignant a perdu aura demandé des semaines de préparation pour les représentants concernés du SPECA, sans compter le temps des auditions). Nous avons apprivoisé, avec des spécialistes dans le domaine, l'utilisation de l'informatique comme moyen de communication avec nos membres, celle-ci cessant d'être un simple outil de gestion de textes ou de données. Nous avons continué à nous pencher sur des dossiers lourds allant de la négociation de la Politique institutionnelle de recherche (PIR) à la révision de la Politique de gestion des programmes (PGP) et de la PIÉA. Mais surtout, la fin de cette décennie fut une période de négociations qui s'est étalée sur près de 3 ans exigeant l'analyse de la conjoncture de l'époque, le développement de nos demandes, des consultations sur des contre-propositions et des plans d'action, la mise en place d'actions plutôt mineures jusqu'à l'acceptation d'une entente de principe que très majoritairement nous avons rejetée (ce qui fait mal au ventre). Bref, après bien des débats et beaucoup d'efforts, un constat s'est imposé à l'arrivée de l'année 2010 : dans notre nouvelle convention, à peu près rien sur le dossier qui nous tenait le plus à cœur (l'ajout de ressources pour l'enseignement) sans parler d'un enrichissement sans doute nul (si nous tenons compte de l'inflation).

Aujourd'hui, nous sommes tous appelés à réfléchir sur la meilleure approche à mettre de l'avant, un SPECA pour nous renforcer collectivement. Les ajustements réguliers depuis la fondation du SPECA nous avons permis de bâtir ce que nous avons bâti et je crois que nous pouvons être fiers de ce qu'ensemble, retraités, professeurs ayant une certaine expérience au Collège – comme nouveaux enseignants, nous avons réussi à faire de notre organisation militante : le SPECA. Mais nous le savons, sans tout démolir, comme par le passé, nous ne nous assoirons pas sur nos lauriers. Ensemble, investissons dans le mini-congrès pour que le SPECA soit efficace, à l'interne comme à l'externe, mais surtout représentatif de ce que nous sommes comme collectivité.

Annette Gélinas

11^e colloque Gérard-Picard C.S.N.

FABRIQUER DES EMPLOIS DE QUALITÉ

(L'avenir du secteur manufacturier au Québec) 2^e partie

Le XX^e siècle du syndicalisme dans l'industrie manufacturière au Québec par Jean-Claude Germain, homme de théâtre et historien.

Le conférencier, dans son historique du syndicalisme au XX^e siècle, a commencé par nous rappeler l'incident historique ayant impliqué feu Gérard Picard et l'ancien premier ministre Maurice Duplessis.

Pour avoir roulé à 60 milles/heure dans le village de St-Janvier, l'ex-président de la C.T.C.C. (ancêtre de la C.S.N.) s'était fait imposer une suspension de son permis de conduire par un juge à St-Jérôme.

En revenant à Montréal, Michel Chartrand, devenu le conducteur de Gérard Picard, privé de son permis, se fit dépasser par le même juge qui avait suspendu le permis de Gérard Picard qui roulait à la même vitesse que Picard et dans les mêmes circonstances qui avait conduit à l'arrestation de ce dernier.

Vous comprendrez que Chartrand fidèle à lui-même tel que nous l'avons connu, n'a pas perdu de temps et s'est fait le plaisir de répandre cette nouvelle partout à la radio et ainsi de se payer la tête du juge. Ce dernier, qui avait des liens de parenté avec un aumônier de la C.S.N. à Montréal, essaya, mais en vain, de faire taire Chartrand en utilisant cet aumônier.

Gérard Picard trouva un moyen ingénieux de ravoir un permis de conduire. Comme la loi le lui permettait, il utilisa un autre de ses prénoms pour obtenir une autre catégorie de permis de conduire et il l'obtint.

Maurice Duplessis, furieux de s'être fait avoir par Picard, modifia la loi pour statuer que désormais la suspension d'un permis empêcherait le coupable de détenir toute autre forme de permis de conduire et pour rattraper Gérard Picard fit déclarer la loi modificatrice rétroactive à la date où ce dernier avait obtenu son deuxième permis. Cette affaire souleva un tollé à l'époque.

Aujourd'hui aucun gouvernement n'oserait passer une telle loi rétroactive qui, de toute façon, serait déclarée nulle par n'importe quel tribunal à cause de nos Chartes des droits et libertés.

Jean-Claude Germain a continué son exposé en citant des dates importantes du siècle dernier suivies d'évènements significatifs correspondant sur le plan syndical :

◆ 1921 : Fondation de la C.T.C.C., ancêtre de la C.S.N.; le but ici était de réunir les syndicats d'inspiration catholique et canadienne-française par opposition aux syndicats d'inspiration américaine et anglophone qui eux formeront dans les années futures au Canada le C.T.C. (Congrès du travail du Canada) et à son pendant québécois, la F.T.Q.;

- ◆ 1930 : Renforcement des monopoles industriels ;
- ◆ 1937 : Grève chez Marins Industries (l'empire des Simard) à Sorel où deux curés de paroisses voisines s'affrontèrent, l'un appuyant les ouvriers et l'autre donnant son appui à la compagnie ;
- ◆ 1941-1944 : C'est la deuxième guerre mondiale et on assiste à beaucoup de grèves dans les industries liées à la guerre; c'est également durant cette période que le gouvernement du Québec dirigé par Adélard Godbout créa le Code du travail, qui légalisa l'atelier fermé ;
- ◆ 1949 : Le célèbre conflit de l'amiante à Asbestos où s'affrontèrent les syndicats et la police provinciale qui sert Duplessis en appui à l'employeur. C'est durant ce conflit que les Jean Marchand, Pierre Elliot-Trudeau et Gérard Pelletier commencèrent à se faire connaître en supportant les grévistes. Des campagnes de souscription en faveur des grévistes eurent lieu un peu partout au Québec. L'appui de Monseigneur Charbonneau, archevêque de Montréal à la cause des grévistes aurait entraîné sa chute et son exil à Vancouver ;
- ◆ 1957 : Autre conflit qui fit époque pour ceux qui le connurent : la grève dans la mine de Murdochville en Gaspésie ;
- ◆ 1960-1966 : Révolution tranquille au Québec qui amena une modernisation du Code du travail et la syndicalisation des employés de l'État ;
- ◆ 1969 : Fondation du Conseil du patronat du Québec ;
- ◆ 1972 : Premier Front commun réunissant les employés du secteur public et para-public qui aboutit au défi à la loi et à l'emprisonnement des présidents des trois centrales syndicales ;
- ◆ Années 1980 : Hausse des taux d'intérêt et décrets établissant les conditions de travail dans les secteurs public et para-public ;
- ◆ Fin des années 1980 : Conflit au Manoir Richelieu où fut remise en question par un industriel, la reconnaissance syndicale ;
- ◆ Années 1990 : La révolution de l'informatique qui influencera pour longtemps les relations de travail ;
- ◆ Années 2000 : Problème de la sous-traitance et de la mondialisation de l'économie.

Le conférencier termina son exposé sur la nécessité de bien intégrer les travailleurs immigrants.

Dans le prochain numéro : Le rôle de l'État dans le développement du secteur manufacturier au Québec, par monsieur Bernard Landry, ancien premier ministre du Québec.

Robert Thibault

Topo sur la 346^e séance du CA du collège

Tenue le jeudi 2 décembre 2010

1. La séance débute à 19h pour se terminer à 22h35.
 2. Le CA accueille Philippe Olivier BELCOURT comme 2^e représentant des étudiants.
 3. Compte tenu du fait que Joël FINDLAY a été désigné DÉ adjoint aux programmes, Jean LEMAIRE est accueilli comme représentant des professionnels non enseignants (en attendant son élection formelle, il siège à titre d'observateur sans droit de vote).
 4. Nous passons directement au plat principal de la soirée, soit le rapport financier annuel 2009-2010.
Ce point à l'ordre du jour, sensé être discuté durant 1 heure et 10 minutes, nous occupera durant 160 minutes. Yvon PÉPIN, notre « ministre » des Finances, ainsi que Monsieur DALCOURT, de la firme de vérificateurs Samson-Bélair-Deloitte-Touche, font le point sur les résultats financiers du Collège pour l'année 2009-2010, se terminant le 30 juin 2010.
Les recettes s'élevaient à 70 193 031 \$, les dépenses à 66 510 315 \$ pour un surplus de 3 682 716 \$ dont 823 172 \$ à l'enseignement régulier et 2,11M \$ à la formation continue, 748 579 \$ aux services auxiliaires et 390 000 \$ aux résidences. Mais si on tient compte des charges d'amortissement, les résidences présentaient en réalité un déficit comptable de 406 000 \$.
Par ailleurs, en tenant compte des pénalités effacées et des sommes non réclamées par le MELS, le Collège se retrouve avec une marge de manœuvre de 4 261 000 \$.
Après de longues discussions, le CA autorise les affectations suivantes :
 - 1 250 000 \$ pour la construction d'un CPE (le Collège est assuré d'un revenu garanti de 50 000 \$ par an en provenance de la garderie);
 - 665 000 \$ pour le remboursement de l'emprunt pour le mobilier de la résidence étudiante;
 - 796 000 \$ pour les besoins futurs de la résidence étudiante;
 - 1 000 000 \$ pour la constitution d'une réserve pour le financement d'un nouveau bâtiment pour la formation continue;
 - 250 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour le programme de Techniques de l'impression;
 - 300 000 \$ pour un fonds de soutien à l'innovation pédagogique et à l'apprentissage.
- Samson-Bélair-Deloitte-Touche avait remporté l'appel d'offres de vérification externe pour un mandat de 5 ans renouvelable à chaque année pour 2008-2009. Le CA a renouvelé ce mandat pour 2010-2011 au coût de 25 000 \$ (augmenté de 750 \$ par année). Le prochain appel d'offres devrait être lancé pour 2013-2014.
Le rapport financier ainsi que celui des vérificateurs externes sont disponibles au SPECA si vous voulez les consulter.
5. À 20h50, Jean François DUBUC et Joël FINDLAY exposent les grandes lignes du rapport d'autoévaluation du programme 221.C), Technologie de la mécanique du bâtiment (cohortes 2004-2007, 2005-2008 et 2006-2009). Ils passent en revue 6 critères d'évaluation, 24 postulats et 22 recommandations. Disons que nous étions agréablement surpris de l'intérêt que le CA portait à un dossier pédagogique. Une motion de félicitation adoptée à l'unanimité de cette auguste assemblée parviendra à tous ceux qui ont pris part à cette opération d'autoévaluation.
 6. À 21h40 nous disposons du procès-verbal de la 345^e séance du 30 septembre 2010 et de ses suites.
On nous annonce un léger retard pour l'ouverture du nouveau CPE qui accueillera 60 enfants, ce sera au début de février 2011.
Vos représentants ont effectué des démarches auprès du bureau de la ministre de l'Éducation afin de clarifier la légalité de la 2^e prolongation de mandat des 2 représentantes des diplômés au CA. Il s'avère que le Collège aurait dû lancer des consultations afin de recommander 2 nouvelles personnes à la ministre et ne pas attendre l'issue du projet de loi 44 sur la gouvernance des cégeps (projet qui prévoit que les diplômés ne seront plus représentés aux CA de leur collège). Par ailleurs, le bureau de la ministre nous a confirmé que le ministère lancerait à partir du 7 janvier 2011 une consultation auprès des universités afin de trouver un nouveau représentant du milieu universitaire en remplacement de Monsieur Dirk KOOYMAN (président) et dont le mandat a été prolongé par le CA malgré la fin de son 2^e mandat consécutif, toujours sous prétexte de l'adoption imminente du projet de loi 44.

→ → Suite de la page 8

Voici, pour rappel, l'historique du projet de loi 44. Ce projet a été présenté le 16 juin 2009 (en même temps que le projet de loi 38 sur la gouvernance de l'UQAM). Le débat du principe a eu lieu en octobre à la suite de consultation générale en commission parlementaire en septembre 2009. L'étude détaillée s'est déroulée en avril, mai et juin 2010. Il ne semble pas que ce projet de loi soit dans le collimateur des priorités du gouvernement d'ici Noël, il risque donc de mourir au feuilleton à la suite de la prorogation des travaux de l'Assemblée nationale qui semble imminente.

7. Le calendrier scolaire 2011-2012 est adopté. C'est un « copier coller » du calendrier 2010-2011. Pour ceux que ça intéresse :
 - 22 août 2011 = Début des cours de la session Automne 2011
 - 23 janvier 2012 = Début des cours de la session Hiver-2012
8. Le CA procède à la désignation des représentants de la direction des études à la Commission des études. Il s'agit de Joël FINDLAY, Isabelle MORIN, Brigitte GAUTHIER-PERRON, et Anne LE BLANC. Vous n'êtes pas sans savoir que Jean BERTHIAUME nous quitte en janvier pour assumer les fonctions de Directeur des finances au Cégep Édouard-Montpetit.
9. À 21 h 54 les représentants des étudiants lancent le débat sur les frais de scolarité universitaires et proposent la résolution suivante :

Attendu l'importance de l'accessibilité aux études postsecondaires pour favoriser la mobilité sociale des Québécois et des Québécoises;

Attendu le rôle majeur joué par le Collège Ahuntsic depuis sa fondation et sa responsabilité en matière d'accessibilité aux études;

Attendu l'annonce, lors du dépôt du dernier budget du Québec, d'une nouvelle hausse de frais de scolarité à la session d'automne 2012 dont les modalités seront discutées à la « Rencontre des partenaires de l'éducation » le 6 décembre prochain;

Attendu que la hausse des frais de scolarité universitaires en vigueur depuis 2007 affecte déjà l'accessibilité aux études postsecondaires et que toute nouvelle hausse ne fera qu'aggraver la situation;

Attendu que toute modulation, différenciation ou déréglementation des frais de scolarité universitaires est nocive ;

Attendu l'importance d'un débat sain et constructif, exempt d'arbitraire et de partisanerie au sujet de l'accessibilité financière aux études postsecondaires et du rôle de l'Assemblée nationale à cet égard.

Il est proposé :

Que le Collège Ahuntsic demande que cesse en 2012 la hausse des frais de scolarité universitaires et qu'une loi-cadre soit adoptée par l'Assemblée nationale à ce sujet.

Cette résolution est rejetée par 9 voix contre 6 (2 étudiants, 2 enseignants, 1 soutien et 1 parent), sous prétexte que « le CA du Collège n'est pas le forum approprié pour un tel débat de société ».

10. À 22h25 le CA reçoit le texte préparé par Luc DEMERS qui tiendra lieu de mot du DG introduisant le rapport annuel 2009-2010 du Collège qui sera publié en février prochain. Ce rapport sera envoyé à la ministre de l'Éducation. En annexe, on retrouvera une recension des réalisations significatives de l'année, diverses données et statistiques d'intérêt général, les résultats obtenus en regard des objectifs fixés par le plan stratégique ainsi que le Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (R-12).
11. À la période de questions, on apprend que les affiches des gouvernements fédéral et provincial, plantées sur le terrain en face de l'entrée principale, génèrent des entrées de 1,2M\$ au Collège.
12. La séance est levée à 22 h 35. Prochain chapitre, la 347^e séance aura lieu le jeudi 16 décembre. Ce sera un CA « pédagogique », on y discutera de PIEA, de PGP, d'autoévaluation du programme de TID (Technique d'intervention en délinquance). Si vous avez des questions à soulever en CA, faites-le nous savoir. En espérant que ces topos vous sont utiles. Joyeux Noël et bonne année 2011, pleine de santé.

De la part de vos représentants
Jean-Luc FILIATREAU et Jean KARAM

L'INJUSTICE, EN VENTE PARTOUT.

**BOYCOTTONS
LE JOURNAL
DE MONTREAL**

ACHETER LE JOURNAL DE MONTRÉAL, C'EST ENDOSSER L'INJUSTICE.
POUR QUE L'ABUS CESSE, INSCRIVEZ VOTRE NOM :

WWW.CSN.QC.CA/BOYCOTTONS-LE-JOURNAL

